



CONSEIL DE QUARTIER DU 29/04/2010

Le deuxième Conseil de Quartier de Ker-Uhel, Kerlignonan, Le Rhu s'est tenu le 29 avril 2010 au Centre Social.

Viviane LE THOMAS a présenté la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays du Trégor-Goëlo.

Le bâtiment J qui a été démoli sera remplacé par la Maison de l'Emploi qui devrait être achevée fin 2011. Actuellement, la Maison de l'Emploi se situe au 126, rue de l'aérodrome. Elle est labellisée par le Ministère. Elle concerne les 69 communes du Trégor-Goëlo.

Ses missions concernent :

- L'observation, l'anticipation et l'adaptation au territoire ;
- L'accès et le retour à l'emploi ;
- Le développement économique et la création d'entreprises ;
- L'accès à la formation pour tous.

Le but de cette association est donc de simplifier les démarches pour les demandeurs d'emplois, les entreprises, les salariés.

La Maison de l'Emploi a déjà réalisé :

- Des informations métiers sur l'ensemble du territoire ;
- Un annuaire des services à la personne ;
- Un guide des emplois saisonniers ;
- Un forum des emplois saisonniers en Trégor-Goëlo.

Pour plus de précisions : voir document de présentation de la Maison de l'Emploi.

Suite à cette présentation des questions ont abordés le problème de l'accès et notamment du stationnement autour de cette future Maison de l'Emploi. Il apparaît d'ores-et-déjà un déficit en place de parking (80 places de prévues actuellement). Une autre question-proposition est alors de renforcer la desserte de cette zone par les transports en commun.

Quelques questions ont été posées notamment sur l'accès à la Maison de l'Emploi :

- Est-il prévu d'améliorer la desserte de bus ?
- Existe-t-il une réflexion sur la circulation autour de la Maison de l'Emploi (proximité du boulevard d'Armor et de l'école Saint-Roch) ?

Dans un second temps, Sébastien PILLEMENT a présenté les services publics disponibles sur le quartier (Cf. document de présentation C.Q.).

Anne RONCIN a présenté la politique envisagée autour de l'éclairage public. Il y a une volonté de diminuer cet éclairage. Le principe qui doit être validé par le Conseil Municipal est que les éclairages seront arrêtés pendant la nuit, à l'exception :

- Des grands axes routiers ;
- Des zones de « vies nocturnes » ;
- Des zones de cheminements vers ces zones ;
- Des zones dangereuses.

Un chiffrage sera demandé par les services techniques afin de connaître le coût des commandes d'éclairage permettant ces coupures.

Les différentes zones seront présentées par la municipalité aux différents Conseils de Quartiers.

Une question a été posée afin d'évaluer la technologie et le coût des systèmes de détection de mouvement..

La prochaine réunion du Conseil de Quartier de Ker-Uhel, Kerlignonan, Le Rhu est prévue fin juin, début juillet.